



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 12 septembre 2022** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery
Conseillers : Maureen Bédard
David Hogan
Thomas Lavalée
Shelley MacDougall
Dorothy Noël

Absence : Raymond Bureau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :
Directrice générale et
greffière-trésorière : Heidi Lafrance
Inspecteur municipal : Stacy Gagné
Contremaître aux Travaux publics : Dany Laberge

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-09-22

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Séance ordinaire du 1^{er} août 2022
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
- 7. Administration**
 - 7.1. Octroi du contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux au 2215, 2217 et 2230, boulevard Valcartier du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023
 - 7.2. Séance régulière du conseil municipal d'octobre 2022
 - 7.3. Renouvellement des assurances collectives pour les employés
- 8. Finances**
 - 8.1. Comptes fournisseurs pour août 2022
- 9. Sécurité publique**
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour août 2022
 - 9.2. Résultat des soumissions pour la vente par soumission publique du bateau de sauvetage nautique

- 9.3. Résolution concernant la signature de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG)
- 9.4. Adoption du rapport annuel concernant les activités du Schéma de couverture de risque pour l'an 6

10. Travaux publics et hygiène du milieu

- 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
- 10.2. Octroi du contrat pour l'entretien hivernal des rues et chemins publics – appel d'offres public
- 10.3. Octroi du contrat pour l'entretien hivernal de certaines rues municipales – appel d'offres par invitation
- 10.4. Octroi du contrat pour l'entretien hivernal 2022-2023 de la rue Cannon

11. Urbanisme et environnement

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour août 2022
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Dérogation mineure – lot 5 098 508

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

13. MRC et dossiers régionaux

14. Affaires diverses

15. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-09-22

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} août 2022

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 1^{er} août 2022.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

7. ADMINISTRATION

03-09-22

7.1 Octroi du contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux au 2215, 2217 et 2230, boulevard Valcartier du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

ATTENDU QUE la compagnie Spécialinet effectue l'entretien ménager des édifices municipaux depuis deux ans, qu'elle possède l'expertise nécessaire pour effectuer les travaux d'entretien, qu'elle offre un service de qualité, et ce, à un prix compétitif;

ATTENDU QUE Spécialinet a manifesté son intérêt pour renouveler le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux 2215, 2217 et 2230, boulevard Valcartier du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 à Spécialinet à un taux horaire de 36,00 \$ excluant les taxes, incluant les produits d'entretien. Les travaux additionnels tels que le décapage et le cirage des planchers ne sont pas inclus dans le contrat. Le Maire et la directrice générale sont dûment autorisés à signer le contrat au nom de la Municipalité.

04-09-22

7.2 Séance régulière du mois d'octobre 2022

ATTENDU QUE des élections provinciales se tiendront le lundi 3 octobre 2022;

ATTENDU QUE la séance régulière du conseil municipal du mois d'octobre devait se tenir le lundi 3 octobre;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la séance du conseil municipal d'octobre au mardi 4 octobre 2022.

05-09-22

7.3 Renouvellement des assurances collectives pour les employés

À la suite d'une analyse et des recommandations présentées par M. Daniel Belley de la firme Avantages sociaux intégrés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De renouveler les assurances collectives pour les employés de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier avec Humania pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 janvier 2023, et ce, au montant de 22 821,00 \$ payable par l'employeur.

8. FINANCES

06-09-22

8.1 Comptes fournisseurs pour le mois d'août 2022

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois d'août 2022;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'août 2022 totalisant la somme de 241 486,36 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour août 2022

Un total de 17 appels a été reçu pendant le mois d'août 2022 :

| | |
|---|---------------------------|
| 7 | Médical |
| 0 | Accident |
| 3 | Alarme incendie |
| 0 | Fausse alarme |
| 7 | Divers |
| 0 | Travaux publics – urgence |

9.2 Résultats des soumissions pour la vente par soumission publique du bateau de sauvetage nautique

Comme la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau bateau de sauvetage nautique et que l'ancien bateau ainsi que la remorque ont été mis en vente par soumissions publiques auprès des citoyens pour un prix de départ de 3 700 \$. L'avis de soumission publique a été envoyé par la poste sur tout le territoire;

Une seule soumission a été reçue de M. Norman McKinley d'une somme de 4 500 \$ en date du 11 août 2022. Le transfert de la remorque a été effectué auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec et le chèque a été encaissé.

Description : bateau de marque Scout de 14 pieds en aluminium avec fond plat renforcé de façon artisanale en fibre de verre pour une protection optimale. Capacité de 330 kilogrammes ou 725 livres. Le bateau a été modifié de façon artisanale afin d'ajouter un volant central. Il y a aussi un arceau neuf pas installé. Moteur de marque Johnson à propulsion jet 18 forces. Remorque artisanale de bateau avec lumières et treuil manuel.

9.3 Résolution concernant la signature de l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG)

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ET ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ET ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG).

08-09-22

9.4 Adoption du rapport annuel concernant les activités du Schéma de couverture de risque pour l'an 6

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 21 avril 2010;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le rapport annuel des activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les neuf villes et municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier doivent être expédiés au ministre de la Sécurité publique par la MRC tel que prévu par la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités réalisées sur son territoire, et l'adopte tel que déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Valcartier adopte le rapport annuel des activités réalisées sur son territoire pour l'an 6, soit du 4 mai 2021 au 3 mai 2022;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de la Jacques-Cartier.

10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

10.2 Octroi du contrat pour l'entretien hivernal des rues et chemins publics – appel d'offres public

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour l'entretien hivernal des rues et chemins publics a été publié dans le Journal de Québec et le SEAO le 28 juillet 2022;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions était prévue pour le 1^{er} septembre 2022 mais qu'aucune soumission n'a été déposée;

Un nouvel appel d'offres public pour l'entretien hivernal des rues et chemins publics pour la saison hivernale 2022-2023 avec options pour les saisons hivernales 2023-2024 et 2024-2025 sera publié. L'ouverture est prévue pour le 29 septembre 2022 à 13h30.

09-09-22

10.3 Octroi du contrat pour l'entretien hivernal de certaines rues privées – appel d'offres par invitation

Un appel d'offres par invitation pour l'entretien hivernal de certaines rues privées incluant :

- Charles
- Julie
- des Merisiers
- des Bouleaux
- des Sources
- du Parc
- des Pins
- River View

A été envoyé par courrier électronique le 28 juillet 2022 à Transport Eric Monaghan inc., Excavation Yves Bergeron enr., Déneigement Clay Boyd, Transport Ronald Murphy inc. et Benoit Gauvin.

Deux (2) soumissions ont été déposées et ouvertes le 1^{er} septembre 2022 à 11h05 en présence de la directrice générale, Heidi Lafrance, Diane Lavalée, adjointe à la direction, Margaret Baker, technicienne à la gestion financière, et M. Benoit Gauvin.

| Ordre | Nom de l'entreprise | Montant (sans les taxes) | Montant (incluant les taxes) |
|-------|------------------------------|---|--|
| 1 | Transport Eric Monaghan inc. | 2022-2023: 40 885\$ 2023-2024: 44 030\$ 2024-2025: 47 175\$ | 2022-2023: 47 007,53\$ 2023-2024: 50 623,49\$ 2024-2025: 54 239,46\$ |
| 2 | Benoit Gauvin | 2022-2023: 60 000\$ 2023-2024: 60 000\$ 2024-2025: 60 000\$ | 2022-2023: 68 985,00\$ 2023-2024: 68 985,00\$ 2024-2025: 68 985,00\$ |

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de deux (2) ans pour les saisons hivernales 2022-2023 et 2023-2024 à Transport Eric Monaghan inc. au montant de 84 915,00 \$ excluant les taxes. Le Maire et la directrice générale sont dûment autorisés à signer le contrat au nom de la Municipalité.

10-09-22

10.4 Octroi du contrat pour l'entretien hivernal 2022-2023 de la rue Cannon

ATTENDU QUE la rue Cannon est sur le territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier bien qu'elle soit située dans le périmètre de la base militaire de Valcartier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un contrat à la compagnie Aurel Harvey inc. pour la somme de 14 375 \$ excluant les taxes, et ce, pour l'entretien hivernal de la rue Cannon située sur la Base Valcartier pour la saison hivernale 2022-2023.

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois d'août 2022

Un total de 18 permis a été délivré pour le mois d'août 2022 :

| | |
|---|----------------------------|
| 2 | Nouvelle résidence |
| 1 | Agrandissement résidentiel |
| 1 | Commerce et institution |
| 2 | Rénovation |
| 2 | Bâtiment complémentaire |
| 3 | Piscine |
| 1 | Enseigne |
| 3 | Installation septique |
| 3 | Puits |

11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme.

11-09-22

11.3 Dérogation mineure – lot 5 098 508

Cette dérogation mineure consiste à confirmer l'inclinaison d'une maison déjà construite avec un angle de plus de 180 degrés par rapport à la rue alors que la réglementation permet une inclinaison de 30 degrés par rapport à la rue.

ATTENDU QUE la résidence se trouvera à plus de 100 mètres de la rue;

ATTENDU QUE le voisin le plus proche se trouve à plus de 100 mètres de la résidence;

ATTENDU QUE la construction est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE la résidence ne se verra pas de la 5E avenue;

ATTENDU QU' il s'agit d'une erreur de la municipalité;

ATTENDU QUE tous les voisins dans le secteur sont inclinés ainsi dans le but d'arriver face à leur résidence;

ATTENDU QUE l'impact de la dérogation est minime sur le voisinage;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 5 098 508 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier l'inclinaison d'une maison déjà construite avec un angle de plus de 180 degrés par rapport à la rue alors que la réglementation permet une inclinaison de 30 degrés par rapport à la rue.

QUE la Municipalité assume les frais d'administration pour cette dérogation mineure puisqu'il s'agit d'une erreur commise par la Municipalité lors de l'émission du permis de construction.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 24 août 2022.

La MRC fait connaître ses priorités – Campagne électorale 2022 :

À l'approche du 3 octobre prochain, jour de scrutin au Québec, la MRC a émis un communiqué qui présente les 6 priorités pour la MRC. Ce communiqué est disponible sur le site internet de la MRC.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 21 septembre 2022 à 19h.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 30.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.